

6. L'identification des concours d'entrée aux Ecoles Normales Supérieures pour la section des Sciences

M. CHENEVIER, rapporteur, résume les réponses reçues aux questions posées au sujet des Concours d'entrée aux Ecoles Normales Supérieures (Sèvres et rue d'Ulm) pour la Section des Sciences :

62 réponses ont été reçues. Elles émanent de 17 dames et de 45 hommes. La première question était relative au principe de l'identification des deux concours d'entrée à l'Ecole de Sèvres et à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm (Section des Sciences).

35 avis favorables, émis par 12 dames et 23 hommes ;

24 avis défavorables, émis par 3 dames et 21 hommes ;

3 abstentions, émises par 2 dames et 1 homme.

Quelques votants expliquant leur vote, M. CHENEVIER donne lecture de ces explications.

La deuxième question posée était la suivante : Cette identification doit-elle se faire en adoptant pour l'Ecole de Sèvres, le programme, la nature et la durée des épreuves actuelles du concours de la rue d'Ulm ?

A cette question, les 35 partisans de l'identification répondent par 22 oui, 3 non, 2 abstentions, 8 adhésions sous des réserves visant soit les programmes, soit la durée des épreuves.

La troisième question visait l'institution d'un jury unique. Les 35 partisans de l'identification se divisent en :

15 favorables au jury unique, 16 défavorables, 4 abstentionnistes.

Sur l'identité des sujets de composition, les 35 partisans de l'identification se divisent en :

17 favorables à cette identité, 14 défavorables, 4 abstentionnistes.

Sur le maintien des deux listes de classement, 20 oui, 9 non, 6 abstentions.

Enfin, la création de chaires de Spéciales dans les Lycées de jeunes filles est souhaitée par 20 correspondants, refusée par 25 autres, 7 collègues la trouvent prématurée, les autres s'abstiennent.

L'Assemblée générale, en possession de ces renseignements, passe à la discussion, point par point, du questionnaire.

M. MAROTTE est opposé à cette identification pour éviter, dit-il, l'élimination des jeunes filles.

Mme VACHER rappelle qu'en 1934 les agrégations ont donné 9 anciennes élèves de Sèvres, 6 sortantes, et 25 étudiantes des Facultés, ce qui prouve la nécessité d'une réforme.

M. CAIRE estime certain que Sèvres ne répond plus actuellement à son but, mais que la réforme peut se faire sans l'identification.

M. HENNEQUIN incrimine le rôle de l'Histoire naturelle au Concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres, qui fausse la sélection.

M. FLAVIEN rappelle que ces questions ont fait l'objet d'une réunion au ministère : l'identification des agrégations a contre elle les professeurs de Sèvres, les administrateurs.

M. DEVISME pense que l'identification des agrégations masculine et féminine commande celle des Concours d'entrée.

M. ADLER ne croit pas que cette relation soit nécessaire, mais il estime indispensable, dès maintenant, une réforme profonde de l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres et du Concours d'entrée.

M. DESFORGE propose de sérier les questions pour voter.

L'Assemblée générale approuve successivement l'identification des programmes et l'identification de la nature et de la durée des épreuves.

Pour le jury, Mme VACHER propose un jury et une liste communs pour l'écrit, des jurys et des listes distincts pour l'oral.

L'Assemblée générale se rallie à cette proposition.

Puis un échange de vues a lieu sur la création de classes de Mathématiques Spéciales dans les Lycées de jeunes filles et l'Assemblée générale estime que ce sont les conditions locales qui en feront apparaître la nécessité.